

**Nombre de membres en exercice :** 7

**Présents :** 6

**Votants :** 7

### Procès-verbal de la séance du 18 février 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit février l'assemblée, régulièrement convoquée le 08 février 2022, s'est réunie sous la présidence de Madame Josette GAILLAC.

**Sont présents :** Guy BAUDOIN, Jean-Louis CABANNES, Céline CUKIER, Josette GAILLAC, Jérôme GALTIER, Christiane GEMINARD

**Représentés :** Alain BARBUSSE par Josette GAILLAC

**Excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Jean-Louis CABANNES

### Ordre du jour :

- Adoption du Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2021
- Objectifs projets pour les années à venir
- Délibération Contrats Territoriaux 2022-2025
- Délibérations demandes de subventions DETR 2022
- Délibération demande de subventions à l'Agence de l'Eau RMC
- Questions diverses

### 1) Adoption du Procès-verbal du Conseil municipal du 17 décembre 2021

Lecture est faite du Procès-verbal. Adopté à l'unanimité.

### 2) Objectifs projets pour les années à venir

Voici les projets que la municipalité souhaite mener, en plus des travaux de voirie :

- Aménagement de l'observatoire de ciel étoilé,
- Aménagement de l'entrée du village,
- Restauration du monument aux morts,
- Restauration du cadastre Napoléonien,
- Construction mairie / salle multifonction,
- Réfection station d'épuration des Salides + enfouissement réseaux secs et humides (1ère tranche),
- Maison forestière du Marquaïrès (1ère tranche),
- Cimetière,
- Rénovation énergétique des logements communaux.

### 3) Délibération Contrats Territoriaux 2022-2025 - Proposition projets - DE\_2022\_001

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales de son territoire.

Cette contractualisation déterminera en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement portés par la collectivité sur la période 2022-2025.

Afin de rédiger ce contrat, la collectivité doit proposer les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage et la demande de subvention au Département de la Lozère qui leur correspond.

*Vu le règlement des Contrats Territoriaux adopté par délibération du Conseil Général de la Lozère n° CD\_21\_1036 du 25 octobre 2021.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** les projets inscrits dans le tableau ci-dessous :

Nom du projet	Montant des travaux HT	Année de commencement des travaux
Voirie commune de Bassurels	160 000.00 €	2022
Aménagement aire de retournement, parking entrée village Bassurels	28 826.00 €	2022
Construction mairie - salle polyvalente	725 000.00 €	2022
Observatoire du ciel étoilé au col Salidès	62 596.00 €	2022
Rénovation énergétique d'un logement communal (n°1 ancienne école)	22 400.00 €	2023
Rénovation énergétique d'un logement communal (n°2 ancienne école)	22 400.00 €	2024
Rénovation énergétique d'un logement communal (maison Flandrin)	22 400.00 €	2025

- **PROPOSE** d'inscrire ces projets dans le Contrat Territorial du Département de la Lozère.
- **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux avant la date d'accusé de réception du dossier de demande de subvention au Département.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire.

#### **4) Délibérations demandes de subventions DETR 2022**

##### **a) Délibération Observatoire du ciel étoilé au col Salidès - demande de subventions DETR 2022 - DE\_2022\_002**

Madame le Maire propose de demander des subventions pour financer le projet d'observatoire du ciel étoilé au col Salidès.

Les devis en notre possession font apparaître un montant total pour ce projet de 62 595.82 € HT.

Nous pouvons demander des subventions au titre de la DETR 2022.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre de la **DETR 2022 au taux de 60 %** pour le financement du projet "Observatoire du ciel étoilé au col Salidès" pour un montant total estimé de **62 595.82 € HT**.
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tout document nécessaire et déposer la demande de subventions.

##### **b) Délibération Aménagement aire de retournement, parking entrée village Bassurels - demande de subventions DETR 2022 - DE\_2022\_003**

Madame le Maire propose de demander des subventions pour financer le projet d'aménagement aire de retournement, parking entrée village Bassurels.

Les devis en notre possession font apparaître un montant total pour ce projet de 28 826.06 € HT.

Nous pouvons demander des subventions au titre de la DETR 2022.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre de la **DETR 2022 au taux de 60 %** pour le financement du projet "Aménagement aire de retournement, parking entrée village Bassurels" pour un montant total estimé de **28 826.06 € HT**.
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tout document nécessaire et déposer la demande de subventions.

##### **c) Délibération Réfection mur soutènement VC1 aval pont Dorien - demande de subventions DETR 2022 - DE\_2022\_004**

Madame le Maire propose de demander des subventions pour financer les travaux de réfection d'un mur de soutènement sur la Voirie communale n°1 en aval du pont de Dorien.

Le devis en notre possession fait apparaître un montant total pour ces travaux de 19 837.00 € HT.

Nous pouvons demander des subventions au titre de la DETR 2022.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre de la **DETR 2022 au taux de 60 %** pour le financement des travaux de "Réfection mur soutènement VC1 aval pont Dorien" pour un montant total estimé de **19 837.00 € HT**.

- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tout document nécessaire et déposer la demande de subventions.

#### **d) Délibération Colombarium et autres aménagements dans le cimetière communal - demande de subventions DETR 2022 - DE\_2022\_005**

Madame le Maire propose de demander des subventions pour financer des travaux pour un colombarium et d'autres aménagements dans le cimetière communal.

Le devis en notre possession fait apparaître un montant total pour ces travaux de 12 443.17 € HT.

Nous pouvons demander des subventions au titre de la DETR 2022.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Etat au titre de la **DETR 2022 au taux de 60 %** pour le financement de ces travaux "Colombarium et autres aménagements dans le cimetière communal" pour un montant total estimé de **12 443.17 € HT**.

- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer tout document nécessaire et déposer la demande de subventions.

#### **5) Délibération demande de subventions à l'Agence de l'Eau RMC**

Dans le cadre des travaux projetés pour la réfection de la station d'épuration des Salides, nous avons la possibilité de demander des subventions à l'Agence de l'Eau RMC.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

#### **6) Questions diverses**

**a) Information suite à la formation sur le budget aux élus :** Madame le Maire s'est entretenue avec le formateur qui, après avoir étudié nos fiches produites par la Trésorerie, nous a dit que la commune était en **très bon état**. Que depuis plusieurs années on était toujours en excédent (pour 140 000 € de produits, on a 60 000 € de charges, donc un excédent de 80 000 €). Qu'on maintenait nos charges, qu'on n'avait pas de dette donc qu'il fallait définir nos objectifs dans un premier temps, choisir un mode de financement (fonds propres, emprunts). Compte tenu de notre excédent, on a une visibilité sur 10 ans. Il ne nous conseille pas de faire un emprunt. Il faut monter les dossiers de demande de subventions, essayer d'arriver au maximum (80% sur les projets) et de faire nos projets au fur et à mesure de l'obtention des subventions.

Il nous a également précisé qu'un Préfet ne nous obligerait jamais à fusionner avec une autre commune, il peut nous le conseiller mais en aucun cas nous l'imposer.

Il nous conseillerait de construire quelques logements (2 ou 3 de 50 m<sup>2</sup>), ce qui nous apporterait un financement non négligeable pour une commune de notre taille.

Madame le Maire se réjouit donc de la construction de nos 3 logements communaux et du fait d'avoir "lutté" contre le souhait d'en transformer un en mairie. L'analyse de Monsieur Montgolfier nous donne raison.

Dans notre strate, on est qualifié de commune riche.

**b) Travaux divers :** Concernant les devis, ne pensez-vous pas qu'il serait judicieux d'en demander plusieurs (Col Salidès, entrée village...)

En ce qui concerne le chemin du Grévou, nous n'avons toujours pas de devis et le 27 novembre 2022 la subvention sera perdue.

Le Conseil municipal décide de rencontrer l'entreprise Claude LEGRAND afin de voir avec lui la planification des travaux programmés.

**c) Rénovation des points de collecte :** Un recensement de l'état des points de collecte dans les différentes communes de la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère vient d'être lancé. Le SDEE participe à 70% du montant HT des travaux et fournitures, plafonné à 3 000 € si aucun aménagement et à 2 000 € si amélioration. L'effort sera porté sur le point de collecte de la Bécède.

**d) Travaux voirie d'Aire de Côte :** Les travaux vont débuter vers mai 2022.

**e) Assurance Sécurité élus :** Face à tous les soucis que rencontrent les élus, tous les membres du Conseil décident de souscrire individuellement à l'assurance Sécurité élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.